

Manifestation pacifique contre le pass sanitaire obligatoire à Monaco

Réunion du 2 août 2021 au Ministère d'Etat

La délégation était composée de la créatrice du groupe Facebook « Manifestation pacifique contre le pass sanitaire obligatoire à Monaco », d'une restauratrice, d'une infirmière (retraîtée), d'une mère de famille, toutes Monégasques, et d'un policier de la Sûreté Publique. Nous étions assistés d'un avocat du Barreau de Monaco que nous avons mandaté à nos frais.

Nous avons face à nous : S.E.M. Dartout, M. Cellario Conseiller-Ministre de l'Intérieur, M. Gamerdingier Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, M. Colle Secrétaire Général du Gouvernement, Mme GARINO Cheffe du service du Welcome Office et responsable de la cellule Covid19 Entreprises.

Compte-rendu détaillé

I. PREAMBULE :

S.E.M. Dartout a tenu à rétablir les faits en précisant que Monaco ne suivait pas systématiquement la France dans ses mesures, et que les décisions collectives étaient validées par Monseigneur et le Conseil National. Il a rappelé que les restaurants, commerces non-essentiels et établissements scolaires étaient restés ouverts, et que Monaco avait été la première « ville » au monde avec un Grand Prix ouvert au public (sans recrudescence de cas par la suite). Il nous a expliqué la stratégie sanitaire et vaccinale à Monaco depuis le début de la pandémie et a fait un point sur les chiffres / statistiques. Il a d'ailleurs rebondi sur le manque de transparence que Sharon Rochetin avait reproché au Gouvernement Princier dans la presse en argumentant que Monaco était un petit territoire et qu'il serait trop intrusif d'être très précis car tout le monde se connaît. Enfin, il nous a exposé les vertus du pass sanitaire, qui est d'après le Gouvernement Princier un instrument de sécurisation des endroits où les gens ne portent pas le masque, un sésame pour voyager et une incitation à la vaccination. Il nous a expliqué que les mesures étaient prises pour maintenir l'équilibre entre sanitaire et économique.

Nous avons témoigné notre gratitude au Gouvernement Princier pour sa gestion bienveillante et raisonnée de la crise sanitaire jusqu'à ces mesures disproportionnées, alors même que Monaco pourrait être un modèle de sortie de crise. Nous avons insisté sur le fait que la létalité du Covid et de ses variants, et les cas graves à Monaco conjugués aux spécificités de notre pays (pays souverain, de petite taille, système de santé de pointe, population disciplinée et responsabilisée, moyens de contrôle) ne justifiaient pas une telle mesure. Nous avons également mis en garde sur l'aspect clivant de cette décision pour la population monégasque qui a toujours été très unie, sur l'incohérence sanitaire de la mise en place du pass sanitaire notamment pour les personnes vaccinées qui ne se feront plus tester alors même qu'elles pourraient être positives. Enfin nous avons alerté sur les conséquences désastreuses au niveau économique, psychologie et social. Nous avons clairement exprimé notre refus catégorique du pass sanitaire obligatoire pour tous à Monaco et avons essayé de proposer des solutions (cf échange ci-dessous).

II. ECHANGE :

Nous avons essayé de recentrer le débat sur le pass sanitaire, mais le Gouvernement Princier n'a pas caché que son unique intention derrière cette mesure contraignante était la vaccination massive de toute la population monégasque. Cette mesure s'inscrit dans le mouvement européen en faveur de l'utilisation du pass sanitaire pour accéder aux lieux où le public ne porte pas de masque. Le Gouvernement Princier argue d'ailleurs que les anti-vaccin sont généralement des anti-masque.

Le constat du Gouvernement Princier est que le taux de vaccination actuel de la population monégasque (67%) n'est pas suffisant, malgré un taux de vaccination de 87% des personnes à risque (+ de 75 ans). Et en particulier, le taux de vaccination chez les jeunes ne serait pas satisfaisant, d'où les actions de communication lancées pour inciter à la vaccination des jeunes.

Nous avons souligné l'inquiétude et la réticence vis-à-vis de ce vaccin de la part des personnes non-vaccinées et des parents vaccinés ne souhaitant pas faire vacciner leurs enfants pour plusieurs raisons (technologie ARN-m, occultation de la balance bénéfice/risque, vaccin expérimental étant en autorisation conditionnelle, principe de précaution notamment manque de recul sur les effets secondaires à court, moyen et long terme). MM. Dartout et Gamerdinger affirment que le vaccin Pfizer-BioNTech a reçu toutes les autorisations de mise sur le marché, et que la communauté scientifique internationale est unanimement en faveur de la vaccination contre le Covid. Nous avons alors demandé, afin de rassurer les plus réticents, et dans la mesure où les laboratoires s'étaient dédouanés de toute responsabilité en cas d'effets secondaires graves liés aux vaccins contre le Covid, si le Gouvernement Princier accepterait de prendre par écrit l'entière responsabilité des conséquences de cette vaccination à court, moyen et long terme. M. Gamerdinger, Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, nous a répondu que bien évidemment le Gouvernement Princier assumerait ses responsabilités, mais qu'il leur était impossible de le mettre par écrit ou de faire un communiqué en ce sens. Ils nous demandent de leur faire confiance.

Nous avons essayé d'apporter plusieurs solutions :

1. Que le passe sanitaire soit requis uniquement pour les non-résidents et non-salariés, provisoirement le temps que la crise sanitaire s'apaise

Réponse : Cette solution ne peut être retenue.

2. Mise en place de traitements précoces plus généralisés et prise en charge dès les premiers symptômes

Réponse : Cette solution n'est pas suffisante. Le suivi réalisé par la cellule Covid est satisfaisant. Les patients suivis à domicile sont quotidiennement appelés ou visités par la Croix-Rouge ou du personnel de la cellule Covid.

3. Informer sur la prévention immunitaire

Aucun commentaire n'a été fait à ce sujet.

4. Développer d'autres possibilités de traitements existants et efficaces. Le vaccin est UN outil mais n'est pas LA solution

Réponse : Si l'on veut résister à ce nouveau variant (delta) qui se diffuse très vite et peut se diffuser parmi les personnes à risque, l'unique solution est la vaccination.

5. Proposer d'autres types de tests (auto-tests, tests salivaires, sérologie d'anticorps) plutôt que les tests PCR systématiques

Réponse : Les auto-tests ne sont pas assez fiables, les tests salivaires sont trop contraignants à mettre en place. Plus de détails ci-dessous concernant la sérologie d'anticorps.

6. Cibler prioritairement les personnes à risques (tests réguliers, vaccins sur volontariat)

Réponse : Le taux de vaccination de 87% de la population à risque (+ de 75 ans) n'est pas suffisant.

7. Equiper les écoles de purificateurs d'air et détecteurs de CO2 (comme cela se fait par exemple à Cannes)

Réponse : Ce n'est pas envisagé, l'aération régulière des salles de cours et les mesures en place sont suffisantes puisqu'elles ont permis de maintenir les cours en présentiel cette année et qu'il n'y a pas eu de clusters en milieu scolaire.

8. Mettre en place un pass sanitaire obligatoire ponctuel uniquement lors d'événements et manifestations majeurs (Grand Prix, Yacht Show) afin de ne pas nuire à l'attractivité de la Principauté

Réponse : Il est compliqué de mettre en place un pass sanitaire obligatoire « à la carte ». La vaccination et le pass sanitaire ont une place importante dans l'attractivité de Monaco. D'ailleurs, certains chefs d'entreprise demandent aussi le pass sanitaire pour leurs salariés car cela leur permettrait de revenir travailler en présentiel plutôt qu'en télétravail.

III. QUESTIONS DIVERSES :

Est-ce qu'un couvre-feu est prévu pour l'automne ?

Non, mais d'autres mesures ne sont pas exclues si la situation sanitaire se dégrade.

Le pass sanitaire sera-t-il définitif ou bien est-il possible de fixer une date butoir en fonction de critères précis (à définir) et de l'évolution de la situation sanitaire ?

Si le taux de vaccination souhaité par le Gouvernement Princier était atteint (pour le moment fixé à au moins 80%), il serait peut-être possible de ne plus rendre le pass sanitaire obligatoire pour les résidents, mais ce n'est pas du tout envisagé dans l'immédiat. S.E.M. Dartout nous invite à tous aller nous faire vacciner, à faire vacciner nos enfants, et à promouvoir le vaccin au maximum autour de nous.

Comment se passera la rentrée scolaire pour les enfants ? Le pass sanitaire sera-t-il étendu aux établissements scolaires ?

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire dans les établissements scolaires pour le moment. La rentrée scolaire se fera dans les mêmes conditions que la précédente, avec les masques et les gestes barrières. S.E.M. Dartout a rappelé les difficultés rencontrées en fin d'année dernière suite aux déclarations d'un élu du pays voisin, et qu'il appartient au Gouvernement Princier de tenir compte de ce qui se passe dans le pays voisin. Si la Principauté de Monaco arrive à des taux satisfaisants, cela ne sera pas nécessaire d'étendre le pass sanitaire aux établissements scolaires.

Pour les personnes ayant eu le Covid, est-il envisagé par mesure de sécurité avant injection du vaccin, de mesurer le taux d'anticorps pour définir le nombre d'injections nécessaires ?

Non.

Pour les personnes ayant eu le Covid depuis plus de 6 mois et dont le taux d'anticorps serait toujours assez élevé pour justifier d'une immunité, est-il possible d'obtenir le pass sanitaire sans avoir recours automatiquement à la vaccination ou au test PCR ?

Le taux de protection requis se situe à 30% d'anticorps neutralisants. Néanmoins, un résultat de sérologie supérieur à ce taux ne dispense pas de la vaccination. Au-delà de 6 mois de rétablissement du Covid, seuls la vaccination ou un PCR négatif de moins de 48h conditionnent l'obtention du pass sanitaire.

Qu'en est-il concernant le schéma vaccinal complet requis pour l'obtention du pass sanitaire, dans la mesure où nous entendons beaucoup parler d'une 3ème injection ?

Un test de sérologie est nécessaire pour mesurer le taux d'anticorps 6 mois après avoir reçu la 2ème dose de vaccination. Dans le cas où le taux d'anticorps ne serait pas suffisant, une 3ème dose serait nécessaire et conditionnerait le maintien du pass sanitaire.

Une solution est-elle prévue pour que les personnes ayant une ou plusieurs pathologies pour lesquelles la vaccination est contre-indiquée puissent bénéficier d'une dérogation exceptionnelle en tenant compte de la contrainte que représentent des tests PCR à répétition ?

Malheureusement, il n'existe aucune solution pour ces personnes. Il a été répondu sur le ton de la plaisanterie qu'il ne valait mieux pas que ces personnes souhaitent se rendre au restaurant deux fois par semaine...

IV. TEMOIGNAGE

Nous avons reçu de nombreux témoignages bouleversants et avons souhaité en partager quelques-uns avec les ministres afin de les sensibiliser aux problématiques que le pass sanitaire pourrait soulever. En voici un qui nous a particulièrement alertés.

Une personne s'est fait une rupture des tendons de la coiffe (épaule) et le chirurgien lui indique qu'une opération urgente sous 2 ou 3 jours maximum est indispensable sous peine de perdre l'usage de son bras à court ou moyen terme. Cette personne n'étant pas vaccinée, un test PCR négatif de moins de 72h, et un test antigénique négatif réalisé à l'hôpital le matin de l'opération sont requis afin de pouvoir l'opérer. Nous avons demandé aux ministres ce qui se serait passé dans l'éventualité malheureuse où le test aurait été positif.

Réponse : L'opération n'aurait pas pu être possible sous 2-3 jours comme recommandé par le chirurgien, et le patient aurait été isolé pendant 10 jours avant de pouvoir être opéré, si un nouveau test PCR négatif le permettait.

Remarque : Cela signifie donc que le délai optimal d'opération n'aurait pu être respecté et que le patient aurait pu perdre l'usage de son bras à court ou moyen terme.

V. CONCLUSION

M. Dartout nous a invités à rester en contact pour éviter les incompréhensions, et à nous revoir à la fin du mois. Il nous a confirmé que nous étions en droit de manifester et nous a fait part des inquiétudes du gouvernement quant à de possibles débordements. Nous avons demandé si l'accès à la Principauté ne serait pas limité pour les personnes extérieures à la Principauté qui souhaiteraient manifester. M. Dartout nous a assurés que ce ne serait pas le cas.